

Valls ordonne que les clandestins ayant travaillé sous une autre identité soient régularisés

écrit par Hoplite | 29 mars 2016



Des “sans papiers”, en situation irrégulière, donc, clandestins donc délinquants... inscrits sous de faux noms pour pouvoir travailler, assistés de la CGT, obtiennent des « attestations de concordances » leur permettant d’être régularisés. La circulaire Valls les autorise à demander une admission exceptionnelle.

A noter que la substitution d’identité est légale en France. Tu peux t’appeler comme ton voisin si celui-ci est complice...

«Notre survie est en jeu !» Ce matin, une soixantaine de sans-papiers a occupé, dans le calme, l’agence d’intérim Cap City, située rue Michelet. Ils réclamaient la régularisation de leur situation professionnelle. «S’il le faut, on restera plusieurs jours», faisait savoir Mouhamadou M’Baye, délégué CGT et membre du Collectif des travailleurs sans-papiers, créé il y a deux ans.

Ce mouvement de «solidarité» avait pour objet, entre autres, d’obtenir des attestations de concordance pour deux salariés. Ce document permet d’établir qu’une personne de nationalité étrangère, installée en France, a travaillé sous une autre

identité. Il est «essentiel» pour obtenir des papiers en règle. «Les sans-papiers sont obligés de travailler sous alias en attendant d'être régularisé par la préfecture. Car quand on est en situation irrégulière, il est impossible de se faire embaucher», insiste le délégué syndical. Pour se faire, les salariés empruntent l'identité d'un tiers, avec son consentement. Dans ce cas de figure, la circulaire Valls leur octroie une «admission exceptionnelle au séjour par le travail». «L'agence d'intérim n'a pas le droit de refuser de remplir ces attestations», tonne le syndicaliste.

La CGT dénonçait aussi le «refus» de la part des agences d'intérim «de confier des missions aux salariés en voie de régularisation». [...]

Ce collectif, composé d'environ 400 sans-papiers originaires d'Afrique, avait déjà occupé trois agences d'intérim yvelinoises (Montigny-le-Bretonneux, Les Mureaux et Poissy) pour le même motif, cet été. Les salariés concernés avaient obtenu gain de cause.

<http://www.islamisme.fr/sartrouville-78-lagence-dinterim-occupee-par-des-clandestins>
/